

Image not found or type unknown



Succession suite à donation

Par **Lendormi**, le **20/03/2013** à **16:44**

Mon père est décédé au mois d'octobre dernier laissant 3 enfants d'un premier mariage. Une donation a été faite à sa deuxième épouse (union sans enfant en décembre 2007). Cette dernière s'oriente vers un choix 1/4 en pleine propriété et 3/4 en usufruit. Pouvons-nous en tant qu'héritiers exiger qu'une caution soit déposée et qu'un inventaire de l'ensemble des biens (maisons, voitures, meubles, ..)soit dressé à la charge de sa seconde femme (non remariée)?